

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 05 mars (05/03/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 février, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire**,

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Monsieur Robert GOZZO), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame HEMERY est nommée secrétaire de séance.

31 – 05 mars 2019

***31. Protocole de préfiguration ANRU – demandes de subventions
concernant l'annexe 3 (maquette financière)***

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires,

Vu le Contrat de Ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 approuvant le règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer le protocole ANRU,

Vu la signature du protocole ANRU du 11 juillet 2016,

Vu la délibération du 18 décembre autorisant Monsieur le maire à signer l'avenant N° 1 au protocole ANRU pour une durée de 18 mois à compter du 01 janvier 2019,

Considérant, au vu de l'étape d'achèvement des actions liées au protocole la nécessité de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions spécifiques liées au protocole et au financements des études inscrites dans la maquettes financières ANNEXE 3 du protocole ANRU

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions spécifiques liées au protocole et aux financements des études inscrites dans la maquette financière ANNEXE 3 du protocole ANRU.

Pour copie conforme

Moissac le 07 mars 2019

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :